

CCB : huiles usagées brûlées

■ La co-incinération a débuté : 150 T de déchets dangereux brûlés en 6 jours

GAURAIN ▽ Les riverains ont tenu à faire le point sur la réunion du comité d'accompagnement du permis délivré à la CCB qui s'est tenue le 9 mai dernier. Au cours de cette réunion, ils ont notamment pu apprendre que la cimenterie avait débuté la co-incinération le 4 mai dernier dans le four n°3 uniquement; le four n°4 ne sera opérationnel qu'en 2007. Comme annoncé, les premiers dé-

chets brûlés ont été des huiles usagées. Durant 6 jours, ce sont donc 150 tonnes qui ont été incinérées. Les riverains ont en outre reçu des explications sur les améliorations techniques apportées aux installations de la cimenterie. Ainsi, l'entreprise changera en 2007, les électrofiltres du four n°4 par des filtres à manche comme ceux qui existent déjà à CBR. *"L'entreprise a obtenu son permis pour ce four en 85 et on s'aperçoit maintenant que les filtres utilisés jusqu'ici étaient inefficaces."*, s'insurge Lionel Picalause.

Mais de manière générale, les riverains sont sortis déçus de cette réunion. *"La séance a été levée au terme de l'avant dernier point alors qu'il restait en-*

core environ une heure de réunion. Le dernier point a été refusé pour des raisons obscures et bizarrement, les questions posées étaient très pertinentes..."

Parmi ces questions, Lionel Picalause relevait le fait que de nouvelles normes allaient être imposées en termes d'émissions de particules en suspension d'ici 2010, ce qui laissait un peu plus de trois ans aux entreprises pour faire de nouvelles installations pour répondre à ces normes. Ce dernier a également analysé l'étude sur la qualité de l'air autour des cimenteries de Tournai et Antoing. *"On peut en déduire, selon une extrapolation linéaire que la valeur limite journalière de 50 microgrammes/m³ de particules en suspension*

est dépassée pendant 95 jours par an à Gaurain et 57 jours à Antoing. Force est de constater que la législation n'est pas respectée!"

Lionel Picalause a également demandé les mesures qui avaient été prises pour contrôler si la suspension du permis avait été respectée entre mai 2004 et mai 2005. Faute de réponses ni de la CCB ni du collège des bourgmestre et échevin, il a décidé de porter plainte à la DPE. *"Nous savons que la prochaine réunion aura lieu le 19 septembre mais sans représentants du collège. Cela signifie que nous n'aurons pas encore de réponses avant les élections. C'est une manœuvre pour ne pas parler des problèmes avant le scrutin communal!"*